N° 299. Samedi 16 Décembre 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
„ la province . 8 — } d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre y compris 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, VENDREDI 15 DECEMBRE.

Revue Politique.

Les nouveaux renseignements qui nous parviennent aujourd'hui sur le résultat des opérations électorales en France, confirment pleinement ce que nous avons dit hier sur le triomphe du prince Louis-Napoléon. On connaissait avant-hier soir à Paris plus de deux millions de suffrages exprimés, et sur ce nombre, le prince Louis en a obtenu pour sa part environ quinze cent mille. En supposant que sept millions de citoyens aient pris part au suffrage universel, on estime que quatre millions de voix au moins seront acquises au candidat bonapartiste.

Du reste, la victoire du prince ne fait plus à Paris le moindre doute parmi ceux qui comptent bien que déjà l'on désigne les hommes politiques destinés à faire partie de son premier ministère. Suivant le dire de quelques correspondances, on prétend même que plusieurs membres de l'assemblée nationale, qui la veille étaient encore ses ennemis, sont allés d'avance lui présenter leurs sincères félicitations. Un représentant disait, il y a quelques jours, qu'au lieu de finir par des coups de fusil, la lutte électorale se terminerait par des coups de chapeau. Nous sommes convaincu que les événements lui donneront pleine raison. On dit aussi que déjà il se fait dans l'assemblée un mouvement qui n'échappe à personne. L'entourage des bans ministériels s'éclaircit; les courtisans s'éloignent, la majorité prend une autre direction: un vent d'Afrique l'avait courbée d'un côté, un autre vent du Nord l'incline dans un autre sens.

Maintenant qu'une immense majorité s'est prononcée partout pour lui, Louis-Napoléon est à cette heure le chef du gouvernement. Il ne reste pas même aux *amis du peuple* la ressource d'accuser de ce résultat le peuple des campagnes qu'ils méprisent si démocratiquement. La ville de Paris, où sont concentrés tous les éléments républicains, démagogiques, socialistes des diverses nuances, a donné au candidat impérial plus de voix qu'à tous ses rivaux réunis.

N'y a-t-il pas dans cette nomination quelque chose de providentiel? Les ennemis de la monarchie prétendaient que celle-ci n'avait en France d'autre appui que la compression et l'habitude. La France, bien autrement comprimée par les proconsuls et les soldats du nouvel ordre de choses, a donné un éclatant démenti à tous ces théoriciens de la veille. Ils prétendaient vouloir rétablir dans sa souveraineté le peuple méconnu par la royauté. Le peuple souverain fait usage de ses droits, malgré eux et contre eux, en écartant tous les noms qui en d'autres circonstances lui eussent souri, pour s'attacher à celui qui est le symbole le plus significatif, la condamnation la plus explicite du régime inauguré le 24 février.

Il est curieux d'entendre leur langage aujourd'hui que le tissu de leurs ruses et de leurs violences est percé à jour par l'ouragan populaire. Tous leurs efforts ont eu pour but, à leur insu sans doute, de rendre l'élection du président incompatible avec l'existence de la république. C'est de ce point de vue qu'ils ont fait déborder tout ce qu'ils avaient de haine, de fiel, de rancunes et de passions sur la tête du prétendant de Boulogne et de Strasbourg. Avec plus d'adresse, si l'amour-propre et l'ambition du pouvoir ne les avaient pas aveuglés sur leur propre valeur, ils auraient combattu ce prétendant comme un personnage vulgaire et non comme un homme exceptionnel. Aujourd'hui, la défaite tomberait sur eux-mêmes et non pas sur la république. La conversion des vaincus vers le soleil levant serait moins brusque et moins humiliante.

Le *National* fait remarquer avec raison que la même pensée n'a pas dicté tous les suffrages accordés au prince Louis-Napoléon; en effet, il sera difficile au nouvel élu de contenter demain à la fois la *Gazette de France*, le *Constitutionnel* et la *Presse*, qui représentent des nuances si tranchées. Mais, en supposant que la victoire eût passé dans l'autre camp, les mêmes difficultés se seraient produites; l'expérience est faite sous ce rapport. «Notre étendard à nous, dit le *National*, c'est la » constitution symbole de notre foi politique, expression des » vœux, des besoins et des intérêts de la France démocratique.» Malheureusement, cette assertion est fortement contestée par les révolutionnaires de la *Réforme*, qui proclament chaque jour sur tous les tons, que ni les vœux, ni les besoins, ni les intérêts de la France n'ont été compris par l'assemblée nationale, et que le premier soin des vrais démocrates sera de mutiler cette constitution qui inspire un amour si mélancolique au *National*.

Bien que la *Réforme* dessine elle-même sa courbe vers l'assemblée nationale et vers cette constitution, objet de ses mépris et de ses attaques, elle ne peut s'empêcher de faire encore une morsure cruelle aux rivaux dont elle se rapproche pour les besoins d'une défense commune. Voici comment elle s'exprime: «La popularité de M. Louis Bonaparte est née de la répulsion » inspirée par le régime bâtard imposé à la France par MM. Sé» nard, Bethune, Lamoricière, Marrast, et auquel le général Ca» vaignac eut le malheur de prêter son nom. Toutes les opi» nions, tous les partis se sont donné rendez-vous dans une can» didature que nous avons jugée, et que nous jugeons encore » dangereuse pour la république.»

A vrai dire, le *National* n'aurait que l'embarras du choix dans les récriminations à l'adresse de sa compagne d'infortune. Celle-ci a brillé au pouvoir sous les traits de M. Ledru-Rollin et de ses proconsuls. La monarchie la plus absolue n'aurait pu amasser en quinze ans plus d'arbitraire, de despotisme et de violences qu'ils n'en ont déployé en quelques mois. Voilà les véritables auteurs de la réaction qui a soulevé toute la France honnête contre la république, et cela sans leur concilier les sympathies des socialistes, des Barbès, des Blanqui, des Raspail, des Proudhon. Autant de têtes, autant de chefs jaloux qui s'anathématisent tous les jours et s'extermineraient le plus fraternellement du monde.

Quoi qu'il en soit, rien n'est fini en France par l'élection du président. Ce n'est qu'un grand pas de fait vers un meilleur ordre de choses. Sous quelle inspiration le président viendra-t-il franchir le seuil de l'assemblée nationale? Entrera-t-il en sujet fidèle de la constitution ou bien en ennemi victorieux? Comment s'y prendra-t-il pour répondre aux exigences de l'opinion publique? En admettant qu'il soit rempli des intentions les plus pures, parviendra-t-il à restaurer la société française? Telle est sa mission; le génie de son oncle succomberait peut-être à une pareille tâche. Celui-ci se disait l'homme du destin; nous souhaitons que le neveu soit l'homme de la Providence.

Comme il est facile de le comprendre, l'assemblée nationale de France est peu disposée en ce moment à écouter les orateurs; c'est pourquoi dans sa séance du 12 elle a pris le parti de retirer de l'ordre du jour presque tous les projets qui devaient être discutés. Il n'est resté que le projet relatif au mode de proclamation du président de la république. Le débat ne s'est engagé que sur l'article concernant le vote des électeurs de l'Algérie. La commission a proposé, afin de ne pas suspendre l'installation du président, de proclamer le résultat du scrutin, sans attendre les votes de l'Algérie, si le chiffre de la majorité est assez considérable pour n'être pas modifié par ces votes.

Les partisans de M. le général Cavaignac n'ont pas dissimulé leur mauvaise humeur contre cet article; ils désirent prolonger autant que faire se pourra, l'autorité du chef actuel du pouvoir exécutif. C'était une préoccupation bien peu digne d'une grande assemblée, et un nouveau défi jeté au suffrage universel. Au nom des intérêts publics, au nom de la confiance qui demande à renaître, au nom des classes laborieuses qui attendent du travail, le rapporteur de la commission a fortement insisté pour ne pas ajourner, sans motif raisonnable, l'installation du président de la république. L'article de la commission a été adopté à une grande majorité.

Par décret de l'assemblée le palais de l'Élysée National (Bourbon) est affecté à la demeure du président de la république.

Le manifeste impérial, adressé aux Magyares, dans lequel le jeune souverain de l'empire autrichien annonce en même temps aux Hongrois son avénement au trône, a paru et a été expédié à Pest par un officier supérieur. Jusqu'à présent le texte de ce manifeste n'est pas encore officiellement connu; on sait cependant qu'il est conçu en termes fort énergiques. C'est de la réponse des Hongrois que dépendra les mesures à adopter par le gouvernement autrichien; l'on conçoit que l'effet de cette mission soit attendu avec une grande impatience.

Ce qui est un point important dans la question hongroise, c'est le fait de la séparation des pays slavoniens (du Sud) de la Hongrie, qui formeront un royaume réuni de la Slavonie, de la Croatie et de la Dalmatie. On sait que le ban Jellachich a été nommé gouverneur civil et militaire de ce pays.

Le programme du ministère autrichien en ce qui concerne la question d'unité allemande, a produit une profonde sensation à Francfort où les avis sont fort divisés sur les mesures à prendre. Les uns veulent attendre de l'avenir ce qui reste à faire au pouvoir central, et déconseillent toute précipitation dans une affaire d'une nature si délicate; c'est ce que veut précisément l'Autriche, qui ne croit pas devoir accorder une confiance entière à un pouvoir provisoire encore à consolider et à organiser, et qui dans des questions européennes n'a pas toujours montré cette prudence qui doit y présider; d'autres veulent entamer tout de suite des négociations avec le cabinet de Vienne, et cette dernière opinion est celle du gouvernement qui croit, au moyen des négociations, décider le cabinet de Vienne à réunir à l'Allemagne les pays germaniques de l'empire. On comprend parfaitement bien à Francfort que l'Allemagne, sans l'Autriche, n'a aucune influence sur l'Adriatique, sur le Danube, et l'on sait aussi que le refus de l'Autriche pourrait fort bien amener une dislocation complète de cette unité projetée un peu trop à la légère. Les Allemands ont fait sous ce rapport la même faute que les Français: ceux-ci ont proclamé la république sans s'enquérir auparavant s'ils avait chez eux des républicains; ceux-là ont établi l'unité de l'Allemagne, sans s'informer s'il y avait chez eux des unionistes.

ÉLECTIONS D'AMSTERDAM.

Nous publions ci-après le résultat des scrutins de ballottage des élections qui ont eu lieu hier à Amstèrdam:

I^e *district:* Nombre des votants 273. *M. A. Ebeling* ayant obtenu 182 voix, a été proclamé deuxième candidat à la Première Chambre.

II^e *district: M. S. P. Labouchère* a obtenu 197 voix sur 322 votants, et a été par conséquent nommé deuxième candidat à la Première Chambre.

IV^e *district:* Nombre des votants 316. *M^e Van Naamen* ayant obtenu 200 voix, a été proclamé membre de la Seconde Chambre; son concurrent, M. Gulcher a obtenu 111 voix.

Dans ce même district ont été nommés candidats à la Première Chambre *M. M. Deutz van Assendelft* et *Josua van Eik*.

V^e *district:* Nombre des votants 412. A été nommé membre de la Seconde Chambre, *M. J. Heemskerk*, par 238 voix contre 170 qui se sont réunies sur M. van Naamen.

M. Corver Hooft a été proclamé deuxième candidat à la Première Chambre par 225 voix contre 179, données à M. Bosch van Drakestein.

VI^e *district* (Harlem): Un scrutin de ballottage a eu lieu pour les deux candidats à la Première Chambre. Ont été nommés MM. *L. J. Quarles van Ufford* et *C. Diemont*.

ARNHEM (Gueldre). Un scrutin de ballottage pour la deuxième candidature à la Première Chambre a eu pour résultat la nomination de M. *G. Andres*.

Le *Staats-Courant* publie un arrêté royal du 13 décembre, contenant la nomination des bourgmestres dans différentes provinces du royaume. Nous en extrayons celles des principales villes:

La Haye, MM. G. L. H. Hooft; — *Rotterdam*, J. F. Hoffman; — *Leide*, P. du Rieu; — *Dordrecht*, Jantzon van Erffrenten van Capelle; — *Schiedam*, S. Rynbende; — *Gouda*, J. W. Blanken; — *Utrecht*, N. P. J. Kien; — *Zwolle*, Vos de Wael; — *Deventer*, H. van Loghem; — *Assen*, H. J. Oosting; — *Kampen*, Wttewael van Stoetwegen; — *Bergen-op-Zoom*, P. J. C. van Hasselt; — *Eindhoven*, M. van Bon; — *Arnhem*, le baron van Pallandt; — *Nymègue*, F. P. Byleveld; — *Maestricht*, H. Nierstrasz; — *Roermond*, M. P. F. J. Petit; — *Venlo*, A. W. van Liebergen; — *Sittard*, J. H. Arnoldus; — *Delft*, R. J. C. Metelerkamp.

Nous avons annoncé hier que Mgr. Henricus den Dubbelden, évêque d'Emans *in partibus infid.* et vicaire apostolique de Bois-le-Duc, avait ordonné des prières publiques pour le pape Pie IX; mais nous avons omis de dire que Mgr. le comte Charles Belgrado, chargé d'affaires du st-siége, près la cour des Pays-Bas et chef de la commission catholique dans ce royaume, s'était antérieurement adressé aux vicaires apostoliques et à tous les fidèles de cette communion pour ordonner des prières publiques pour le salut de l'église et de son digne chef Pie IX. Nous nous empressons de réparer cette omission involontaire.

Nous avons été à même plusieurs fois de signaler l'honorable accueil qu'a rencontré auprès de plusieurs princes et souverains de l'Europe le *Répertoire général de l'économie politique ancienne et moderne*, par M. A. Sandelin. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter à ces marques d'un haut suffrage déjà enregistrés par nous la lettre que S. M. le roi de Prusse vient d'adresser à l'auteur. Les termes dans lesquels ce suffrage est exprimé sont trop honorables pour que nous ne nous soyons pas empressé de nous en procurer une copie, afin de pouvoir la consigner ici. Voici la lettre de S. M. le roi de Prusse:

Monsieur le conseiller d'Etat,

Sensible à l'attention que vous venez de me témoigner de nouveau par l'envoi des dernières livraisons de votre ouvrage intéressant: «Répertoire général de l'économie politique ancienne et moderne» je ne saurais me dispenser de vous en exprimer mes vifs remerciements auxquels j'aime à joindre l'assurance de mon estime et de ma bienveillance.

Votre affectionné,
Signé, FRÉDÉRIC GUILLAUME.

Potsdam, le 4 décembre 1848.

A Monsieur Sandelin, conseiller d'Etat au service de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas.

D'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, dit aujourd'hui l'*Indépendance*, la mission de M. de Reventlow ne se rapporterait à rien de semblable à ce qu'annonçait hier l'*Emancipation*, sans être cependant moins flatteuse pour la Belgique et pour son roi. Cette mission avait pour objet, dit-on, la remise d'une lettre de félicitations du roi de Danemarck, sur la situation de la Belgique.

Voici, d'autre part, ce que nous lisons dans le *Temps* d'hier, et qui exclut aussi la pensée de la demande d'une médiation personnelle, puisque des négociations générales et des conférences vont s'ouvrir:

« Le comte de Reventlow est arrivé hier à Londres de retour de Copenhague, après une absence de deux mois. Il est accompagné de M. Tresckon, conseiller de conférence, qui a été nommé pour prendre part aux négociations entre le Danemarck et l'Allemagne, qui vont bientôt se rouvrir à Londres. Grâce à l'état des affaires de l'Allemagne, ces négociations paraissent devoir prendre une tournure favorable pour le Danemarck, et nous sommes heureux d'apprendre que le pouvoir central a donné récemment une preuve de sa disposition à entrer dans la voie de la modération et de la justice. Nous espérons donc que lord Palmerston ne manquera pas de faire pencher la balance en faveur d'une puissance faible, dont la cause a rencontré les plus vives sympathies en Angleterre parmi toutes les classes de la société. »

D'un autre côté, le *Flyveposten* de Copenhague dit savoir de bonne source que les diplomates envoyés à Londres, MM. le comte Reventlow et le conseiller de conférences Treschow, ont reçu pour instructions *de ne consentir dans aucun cas à un partage du Schleswig*, mais d'invoquer la garantie de la possession perpétuelle du Schleswig, laquelle a été donnée au Danemarck par les grandes puissances; au reste, ajoute le journal précité, *il n'est pas question non plus d'une incorporation du Schleswig.* (1)

(1) On sait que les défenseurs des prétentions du Danemarck s'appuient sur ce qu'une union administrative du Schleswig avec le Holstein n'a jamais été stipulée par aucun acte politique, et qu'à l'appui de leur assertion ils citent même des publicistes allemands, entr'autre, Falck, qui déclare que pour l'union des duchés de Schleswig et de Holstein, on ne peut produire aucune convention particulière et expresse, mais que cette union repose uniquement sur l'état de fait. Quant aux privilèges du roi Chrétien 1^er, ces mêmes défenseurs affirment que ces privilèges constatent, il est vrai, la communauté de ces duchés, tout en stipulant expressément une administration séparée. En alléguant le point de vue danois, nous n'y adhérons pas, nous ne voulons que signaler les difficultés qui s'opposent de la part du Danemarck à nos sympathies nationales. Ces difficultés seront de quelque poids dans les négociations diplomatiques qui devront avoir lieu au point de vue des traités. Si le Danemarck renonce à l'incorporation du Schleswig, ce sera toujours un pas de plus vers une solution conciliatrice. On sait que cette question ne peut être tranchée à Londres par le glaive d'Alexandre, mais qu'elle doit être résolue par cette condescendance réciproque qui a égard d'abord aux sympathies nationales, puis au droit, et enfin aux intérêts politiques. Ces derniers se rattachent à une solution qui procure à l'Allemagne des avantages réels, sans poser le Danemarck à une position qui pourrait amener aux côtes de la Baltique une situation pareille à celle des rives du Danube.

Le *Times* approuve hautement le pape d'avoir choisi les états du roi de Naples pour lieu de refuge. Malgré l'ingratitude et la désaffection de ses propres sujets, dit ce journal, le choix qu'a fait Pie IX, prouve qu'il n'a point divorcé avec les sentiments ou les droits de souverain italien, et qu'il lui répugne de se jeter dans les bras d'une puissance étrangère. En effet, en se rendant en France, il y serait arrivé dans le moment d'une grande effervescence politique, et si ceux qui se trouvent présentement à la tête de cette république sont, comme nous n'en doutons pas, disposés à lui prodiguer les plus grands honneurs, cela se serait fait en échange de la considération qu'en aurait empruntée leur cause. Or, il n'est point douteux que Pie IX n'ait senti qu'il ne se trouverait pas à sa place au milieu d'une élection républicaine, et, comme il était impossible de prévoir le résultat du vote populaire qui était à la veille de commencer, il n'a probablement pas jugé prudent de s'embarquer à bord d'un navire qui faisait voile sous un pavillon aussi douteux. Si le général Cavaignac et ses amis se sont montrés si favorables à la cause du pape, c'est apparemment parce que le clergé de France y a répondu par les plus vigoureux efforts en faveur du candidat républicain. D'autre part, Louis Napoléon a désapprouvé l'expédition projetée pour Civita-Vecchia. Ses partisans sont connus pour être les ennemis mortels de toute influence et autorité papales. C'est surtout le cas du prince de Canino, son proche parent, qui s'est mis à la tête du mouvement républicain à Rome et qui, à ce qu'on dit, cherche à succéder au pape dans l'administration temporelle de l'état de l'église.

La situation est tout autre à Naples, dont le gouvernement est en mesure d'assurer au pape toute la protection désirable, tandis que par la vénération que le peuple porte à la personne du saint-père, sa présence ne pourra que donner de la force et de la popularité au souverain.

Le *Times* émet ensuite l'opinion, d'accord avec celle que lui suggère son correspondant de Naples, qu'une alliance entre les gouvernements napolitain et sarde pourrait non seulement servir à comprimer la faction républicaine à Rome, mais également à jeter les fondements d'une ligue italienne, seul moyen de terminer la révolution sans aide d'une intervention étrangère. Une pareille combinaison doit pouvoir compter sur l'appui de toutes les grandes puissances, même sur celui de la France et de l'Autriche, qui y sont également intéressées.

Les ministres révolutionnaires appelés à Rome au pouvoir, non par la volonté du pape, mais par la violence de la populace, paraissent être tout-à-fait paralysés dans leur action par la fuite du pape. Pendant plusieurs jours ils n'ont su que faire; puis, chose singulière, ils se sont mis à gouverner au nom du pouvoir renversé, au nom du pape, bien que celui-ci ait répudié leurs actes. Ils ont montré la faiblesse de petits hommes placés soudainement dans une grande et difficile position, hésitant à proclamer la révolution qui était leur œuvre. Il n'est point du tout improbable qu'un Bonaparte, profitant de nouveau de la consternation générale, proclame quelque gouvernement éphémère sur les ruines du plus ancien trône de l'Europe. En attendant, on s'effraie en voyant l'anarchie qui prévaut à Rome, où il ne se découvre aucun élément d'autorité, et où la vie, la propriété et l'ordre public sont à la merci de quiconque est assez entreprenant pour les attaquer. Pour compléter cet état anarchique, nous verrons probablement, avant peu, Rome, érigée en république démocratique, propager la guerre aux deux extrémités de l'Italie, où pourra se reproduire durant quelque temps la confusion du moyen-âge. Quoi qu'il en soit, ajoute encore le *Times*, nous espérons que le gouvernement britannique et ses agents auront enfin renoncé aux illusions qui les ont guidés jusqu'ici dans leur politique en Italie, et qu'on nous épargnera la honte d'être regardés comme les patrons et les complices de misérables rebelles et de lâches assassins. Concourir au rétablissement de l'ordre en Italie, voilà notre seul devoir, comme notre véritable intérêt.

Nouvelles de Rome.

Voici le discours que le président de la chambre des députés de Rome a prononcé dans la séance du 3 décembre, au sujet de la protestation de sa sainteté Pie IX :

Vous connaissez, Messieurs, la protestation signée par Pie IX contre la manifestation du 16 et contre tous les actes qui en ont été la suite, et qu'il regarde comme nuls. Vous savez aussi que S. S. a nommé une commission de gouvernement, et quelles sont les personnes qui doivent la composer. Le prince de Rioviano, le prince Barberini et Mgr. Roberti, nommés membres de la commission, ne veulent pas accepter. Les deux premiers ont pris leurs passeports et peut-être en ce moment sont-il partis pour ne pas accepter cette mission. Le cardinal Castracane étant seul, croit ne pouvoir rien faire. Un seul membre ne peut réunir en sa personne les pouvoirs confiés à la commission. J'ajoute à ces messieurs que je ne pouvais considérer cette protestation comme valable, soit en la forme soit au fond.

Cette protestation n'est pas obligatoire; elle n'est revêtue de la signature d'aucun ministre responsable, et par conséquent elle n'est pas obligatoire pour nous. En tout cas, cette protestation a été signée en pays étranger, dans une forteresse, et en conséquence elle ne saurait nous obliger, puisque le prince ne peut s'adresser à ses sujets quand il est hors du territoire.

Cette détermination pourrait être d'ailleurs l'effet d'une violence dont le pape aurait été l'objet dans la forteresse de Gaëte. Le ministère, à mon avis, doit conserver le pouvoir, car il a été nommé d'une manière calme et réfléchie. En effet, au moment de la nomination des ministres, les démonstrations populaires avaient cessé. Le pape proteste contre les actes qui ont été le résultat de la manifestation du 16. Mais le ministère ne peut être considéré comme étant cause de cette manifestation.

La protestation ne parle pas de la chambre, mais il est certain qu'une fois que l'on établit une commission qui prend la direction de toutes les affaires de l'Etat, c'est renverser le système constitutionnel et détruire par conséquent implicitement les chambres. On dit qu'une lettre adressée au cardinal Castracane et jointe à la protestation lui ordonnait de proroger les chambres. Quant aux droits des citoyens, la protestation est un acte inconstitutionnel.

Dans tout ce qui s'est passé, il faut voir une trame ourdie pour nous faire tomber dans une anarchie qui puisse fournir à une nation étrangère un prétexte d'intervenir. Si nous étions 20 millions d'hommes réunis en une nation compacte, et si nous avions les ressources nécessaires, peut-être agirions-nous avec sûreté et tiendrions-nous un langage différent. La diplomatie se réjouit de nos divisions, de nos discordes, elle espère pouvoir nous opprimer et nous faire reculer de quelques années.

Cela suffit pour vous faire comprendre à quel état elle voudrait vous réduire. Il fallait trouver un prétexte pour envahir cet état tranquille; on savait peut-être que le souverain-pontife ne se serait pas mis à la tête de la réaction. La diplomatie toujours tortueuse dans ses menées, a tenté de nous enlever le souverain, afin de nous diviser, d'exciter une guerre civile, pour avoir le prétexte d'envoyer des armées étrangères pour rétablir l'ordre, mais ses menées ont été déjouées par l'admirable attitude des populations.

La chambre a ensuite décidé que la proclamation suivante serait adressée aux peuples des Etats pontificaux :

« Un écrit a été publié, signé, dit-on, par le souverain-pontife à Gaëte, le 27 novembre, contenant une protestation de nullité relativement aux actes de son gouvernement et nommant une commission administrative, dont quelques membres se sont déjà éloignés du pays. Cet écrit a éveillé l'attention des députés, afin de pourvoir à la protection des droits constitutionnels et de l'ordre public.

» Dans ce but, la chambre a adopté, dans la séance publique de la nuit dernière, les résolutions suivantes:

» 1. La chambre des députés, reconnaissant que l'acte signé, dit-on, par le souverain-pontife à Gaëte, n'a aucun caractère d'authenticité ni de publicité régulière, et que même, dans le cas contraire, n'ayant aucun des caractères constitutionnels auxquels le souverain est soumis, ainsi que la nation, on ne pourrait s'y soumettre; et la chambre devant d'ailleurs obéir à la loi de la nécessité d'avoir un gouvernement, déclare que les ministres actuels devront continuer d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

» 2. Une députation de la chambre sera envoyée immédiatement auprès de S. S. pour l'inviter à revenir à Rome.

» 3. La chambre haute sera invitée à faire une déclaration analogue et à joindre quelques-uns de ses membres à la députation qui sera envoyée à S. S.

» 4. Une proclamation sera adressée au peuple romain des états pontificaux, pour l'informer des mesures prises par la chambre des députés, et une autre aux gardes civiques, pour les inviter à protéger l'ordre public.

» La chambre des députés, en publiant les résolutions qu'elle a cru devoir adopter dans l'intérêt général au milieu de circonstances si graves, espère avec confiance que les peuples conserveront cette attitude ferme, vertueuse et calme, par laquelle ils ont démenti jusqu'à présent les calomnies, brisé les armes de la haine et bien mérité de la patrie. »

— Nous reproduisons ici la note de Mamiani adressée au corps diplomatique.

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Rome, le 29 novembre 1848.

Les derniers événements de Rome qui ont commencé par un horrible assassinat, et qui se sont terminés par le départ subit et secret du pontife, peuvent facilement faire naître dans l'esprit des ministres et représentants des gouvernements étrangers une idée inexacte et fausse à l'égard de ceux qui administrent actuellement l'Etat et qui croient avoir plutôt accompli un sacrifice et posé un grand acte de dévouement envers le pays, en acceptant de prendre les rênes du gouvernement et d'assurer l'ordre public.

Le soussigné n'est arrivé à Rome que plusieurs jours après les actes violents du 16 novembre, et ne se chargea du portefeuille que le pape confiait à ses mains par la dépêche du cardinal-secrétaire d'Etat, que quand il vit la patrie dans l'extrême péril de rester sans gouvernement, et qu'une lettre autographe que le saint-père avait adressée au marquis Sacchetti, confirmait les ministres dans leurs fonctions, en leur recommandant d'une manière spéciale de maintenir la tranquillité et l'ordre public.

En ce qui concerne les honorables collègues du soussigné, il est certain que le rôle de quelques-uns d'entr'eux pendant les événements du 16 novembre, se restreignit à s'interposer constamment entre le peuple ameuté et le prince pour amener une conciliation. Quand à l'assassinat déplorable de M. Rossi, le ministère actuel a rempli rigoureusement son devoir en en ordonnant à plusieurs reprises qu'on procédât activement et promptement a la recherche et à la punition du coupable.

Cependant tout Rome a manifestement et spontanément fait adhésion au ministère, et jamais il ne vit une plus grande et une plus étroite union entre les pouvoirs constitués; ce point est clairement établi par la proclamation du conseil des députés, par celle du haut conseil, et enfin par la proclamation du sénat romain. Cela suffit pour éclairer les ministres et les représentants des gouvernements étrangers sur la complète légalité du ministère romain actuel et sur la pureté et la noblesse de ses intentions.

Le soussigné a l'honneur de soumettre ensuite à la considération des ministres et des représentants des gouvernements étrangers certains faits importants qui servent grandement à faire apprécier le caractère et la portée des derniers événements de Rome.

Il convient de remarquer que le saint-père n'a jamais éprouvé la moindre violence ou menace dans l'accomplissement des actes de son autorité pontificale. Chaque fois qu'il a éclaté, menaçant, furieux, l'orage s'est constamment arrêté au pied de l'autel.

Il importe aussi de remarquer et de prendre en sérieuse considération que le problème très-difficile à résoudre, l'accord convenable entre l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle, a été la cause incessante de tous les troubles et de toutes les violences qui se sont produites dernièrement à Rome ou dans les provinces, car toutes les populations aspirent unanimement à une séparation profonde et complète entre les deux autorités, qui néanmoins doivent rester réunies dans la même auguste personne. Cependant on a voulu, au contraire, avec une extrême opiniâtreté, et on l'a espéré, les maintenir, comme par le passé, étroitement réunies et confondues l'une avec l'autre. Pour obtenir la solution pacifique et stable d'un si grand problème, il fallait réciproquement un esprit de condescendance, de conciliation et de longanimité, et il fallait surtout la lente action du temps ainsi que la force des nouvelles habitudes et des intérêts nouveaux. Mais la fougue des deux partis extrêmes et cette ardeur impatiente qui dans toute l'Europe et dans tout le monde pousse les générations actuelles à briser tout ce qu'elles ne peuvent ployer, enfantèrent à Rome la résistance, la lutte, les transformations subites et trop hâtives peut-être.

La lutte prit ensuite plus d'aigreur et d'acharnement à cause du sentiment national qui n'était pas satisfait et grâce à l'opinion qui s'est accréditée en ces derniers temps, que la vieille politique de la cour romaine, laquelle trop de fois n'a pensé qu'à se sauver elle seule dans le naufrage de la nation, était en conflit avec la nouvelle politique italienne.

Le soussigné ose conclure de tout cela que les troubles de l'Etat romain sont nés d'un besoin fondamental que ne pourraient pas annihiler et détruire les demi-mesures diplomatiques ou l'emploi d'une force armée quelconque qui comprimerait momentanément le ressort, mais ne saurait jamais le rompre.

Le soussigné est donc convaincu qu'aucune influence étrangère ne parviendra à empêcher ou à faire disparaître ce qui, par la rigoureuse nécessité des choses, a résisté aux vertus évangéliques, à la bonté extraordinaire et à la mansuétude infinie du souverain-pontife, et qui a pareillement résisté à l'affection des Italiens. TERENZIO MAMIANI.

— La chambre des députés s'est occupée de la discussion des principes de la loi électorale, en vertu de laquelle sera convoquée l'assemblée constituante des Etats italiens. Le 4 décembre, la discussion publique s'ouvrira sur cet objet.

Le haut conseil a tenu une séance publique dans laquelle il a décrété l'abolition des commissions et tribunaux exceptionnels.

La ministre de la guerre a nommé une commission militaire chargée d'organiser une seconde légion mobile.

— On lit dans le *Contemporaneo*, de Rome, du 3 décembre :

« Nous savons, de source certaine, que le ministère a envoyé à Pie IX le marquis Sacchetti, maire du palais papal, pour l'informer que l'ordre règne à Rome et dans les provinces, et lui demander ses intentions ultérieures, afin que la chose publique ne souffre pas plus longtemps de l'absence d'un des trois pouvoirs de l'Etat. »

D'un autre côté, l'*Alba* dit :

« Les noms des cinq députés envoyés au pape pour l'engager à revenir à Rome, sont les suivants : Fusconi, vice-président du conseil des députés; l'abbé Nizzi, député; le prince Corsini, sénateur; Pieri et Arrighi, membres du haut-conseil. »

— On écrit de Civita-Vecchia, le 5 décembre: « Ce matin est arrivé un bateau à vapeur français parti de Marseille dans la soirée du 1er décembre. Il a à bord un diplomate, M. de La Tour du Pin, qui se rend à Gaëte, à ce qu'on assure. »

— Le sénat de Naples s'est transporté à Gaëte auprès de Pie IX qui a répondu en ces termes à l'allocution du président :

« La visite que vous me faites au nom d'une partie de la population de » Naples m'est d'autant plus précieuse qu'elle me montre combien, malgré » ma position présente, vous avez gardé d'affection pour ma personne et » pour notre sainte religion. Que puis-je faire pour vous dans l'Etat d'isole- » ment où je me trouve, sinon implorer le Très-Haut pour qu'il répande ses » bénédictions sur vos familles, sur tous les habitants de Naples et sur vo- » tre auguste, catholique et religieux souverain, ainsi que sur tous les mem- » bres de sa royale famille; afin qu'avec sa grâce, il vous accorde aussi cet- » te paix et cette tranquillité, si estimées des hommes justes et dont nous » avons tant besoin.

» J'espère que ces moments de tribulation ne se prolongeront pas, et » j'aurai toujours présent à la mémoire l'hommage que vous m'avez rendu » dans le malheur. Priez, vous aussi, et nos vœux pour notre commune con- » solation seront exaucés. »

Le saint-père a ensuite adressé à chaque membre des questions sur l'administration communale de Naples et a daigné donner sa main à baiser à la députation.

VENISE, 4 DÉCEMBRE. — On entend de nouveau une vive canonnade du côté du fort de Malghera, devant lequel les Autrichiens élèvent des contre-forts; la garnison cherche à les empêcher autant que possible dans l'exécution de leurs travaux.

On a fait un nouvel emprunt de 12 millions de lires, à la charge des propriétaires de maisons.

Les nouvelles de Rome ont produit ici une pénible impression. Les troupes papales qui formaient jusqu'ici une partie de notre garnison sont retournées aujourd'hui dans l'Etat de l'Eglise. (*Gaz. univ. d'Augsb.*)

Nouvelles d'Allemagne.

VIENNE, 10 DÉCEMBRE. — La *Gazette de Vienne* publie la nomination de M. le chevalier Michael Rueskefer aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat au département du commerce et des travaux publics.

Le commandant de la ville de Vienne ayant eu connaissance que des étrangers tiennent, dans les cafés et autres endroits publics, des propos propres à exciter à la révolte, a de nouveau prévenu le public que dans le cas de récidive il fera appliquer aux coupables les dispositions du § 7 de la proclamation du prince Windischgrätz.

Le prince de Schwarzenberg est ici, mais on n'apprend encore rien de positif sur l'arrivée de l'empereur ni sur l'époque où l'état de siége sera levé.

— Les otages que le prince Windischgrätz a demandé après la prise de Vienne ont été remis en liberté le 5.

FRANCFORT, 12 DÉCEMBRE. — Dans la séance de ce jour de l'assemblée nationale, M. Schulz de Weilbourg a adressé au ministre des affaires étrangères une interpellation sur l'augmentation des forces militaires à la frontière de Russie, augmentation résolue par l'assemblée nationale dans ses séances des 15 et 22 juillet de cette année.

M. Venedey a présenté une interpellation par rapport aux exécutions militaires et aux confiscations ordonnées en Lombardie par le maréchal Radetzky.

L'assemblée passe ensuite à la discussion de l'article V du chapitre de la diète de l'empire.

—

Les nouvelles de Berlin sont insignifiantes. Le prince Charles s'est rendu à Ollmütz pour féliciter l'empereur sur son avénement au trône.

La *Gazette d'Elberfeld* annonce l'arrestation de plusieurs hauts fonctionnaires à Munster qui sont prévenus d'avoir fait partie d'un club démocratique; deux autres fonctionnaires se sont soustraits par la fuite aux poursuites des autorités.

Une correspondance de Francfort mande que le programme du cabinet de Vienne a bouleversé tous les plans du pouvoir central, on n'a encore rien appris de positif sur la question de savoir si l'on enverra ou non une députation à Vienne pour féliciter l'empereur. On croit que le ministère fera une question de cabinet du vote de la question autrichienne.

COLOGNE, 13 DÉCEMBRE. — Du côté du Rhin, on garnit de canons tous les bastions. Le toit de la nouvelle maison des douanes a été enlevé, pour être employé aussi comme boulevard. On dit que les magasins de la forteresse de Deutz sont approvisionnés pour six mois. On y essaie chaque jour des canons.

Nouvelles d'Angleterre.

LONDRES, 13 DÉCEMBRE. — Un journal de Manchester annonce que le Dr Bowring, un des membres du parti radical à la chambre des communes, est sur le point de renoncer à la carrière parlementaire. L'état de sa santé serait le motif de cette détermination.

— On signe en ce moment à Dublin de nombreuses pétitions pour protester contre l'exclusion systématique des catholiques d'Irlande des listes du jury dans les procès politiques. Une députation s'est chargée de présenter un mémoire dans ce sens au lord-lieutenant, qui a fixé un jour pour recevoir cette députation. On attend avec un vif intérêt à Dublin la réponse que fera le lord-lieutenant à cette démonstration.

— La mortalité de la capitale se maintient à un niveau satisfaisant. Il y a eu la semaine dernière 1,146 décès; 8 de moins que la moyenne hebdomadaire des cinq dernières années.

— Une correspondance adressée de la côte d'Afrique au *Times* par un officier de la corvette l'*Amphitrite*, rapporte un de ces horribles incidents de la traite des esclaves qui se produisent quelquefois dans ces parages. Des chefs de tribu qui avaient 600 esclaves à Palma, dont ils ne pouvaient se défaire à cause de l'active surveillance des croisières, les ont tous mis à mort pour ne pas avoir à les nourrir.

— On lit dans le *Morning-Herald* : Nous apprenons que le comité chargé de faire une enquête dans les divers départements ministériels, en vue d'opérer des réductions dans les dépenses de ces départements, a rencontré un obstacle à l'accomplissement de sa mission de la part des secrétaires d'état de l'intérieur des affaires étrangères et des colonies. Ces trois ministres ont fait savoir que si la trésorerie était d'avis qu'une révision de l'organisation de leurs départements fût nécessaire, leurs propres fonctionnaires procéderaient à cette révision sans l'intervention d'aucune commission étrangère.

— Nous avons reçu, dit le *Times*, des nouvelles du Cap de Bonne-Espérance, qui vont jusqu'au 6 octobre : ces nouvelles représentent la colonie comme parfaitement tranquille. Les Boeren n'avaient plus fait aucune tentative d'insurrection sur la frontière. Prétorius, le chef des insurgés, était en fuite avec quelques-uns de ses partisans.

— La statue en marbre du duc de Wellington a été élevée hier sur son piédestal dans la grande cour de la Tour de Londres. La statue a une hauteur de 8 pieds, et le piédestal une hauteur de 10 pieds.

— Il avait été question, il y a quelque temps, d'une coalition entre le parti whig et le parti de sir Robert Peel ; il paraît que ce projet, s'il en a été en effet question, est aujourd'hui abandonné, car le *Morning-Chronicle*, reconnu comme le principal organe des amis de sir Robert Peel, publie aujourd'hui même une sorte d'acte d'accusation contre le parti whig, qu'il traite de misérable coterie.

— L'archevêque de Tuam, qui était à Rome au moment des événements qui ont amené la fuite du pape, est arrivé avant-hier à Dublin.

Nouvelles de la Plata.

M. Picolet d'Hermillon, chargé d'affaires de la Sardaigne à Buenos-Ayres, a été récemment expulsé par Rosas, de la façon la plus brutale et sans aucun prétexte raisonnable. Le chargé d'affaires de la Sardaigne résidait depuis douze ans à Buenos-Ayres, où il s'était attiré l'estime universelle par la fermeté avec laquelle il défendait les intérêts de ses nationaux. En 1845, lorsque les ministres de France et d'Angleterre ont dû quitter Buenos-Ayres, après avoir rompu les relations diplomatiques ave le gouvernement argentin, ils ont remis le soin des intérêts des sujets français et anglais dans le pays, à M. Picolet d'Hermillon. Leur confiance était bien placée, et l'indépendance avec laquelle le chargé d'affaires de la Sardaigne s'est acquitté de la mission qu'il avait acceptée, est la cause principale de l'inimitié de Rosas, et de la brutalité dont il a été victime.

Voici la protestation du chargé d'affaires de la Sardaigne et la réponse du ministre des affaires étrangères de la confédération argentine :

Buenos-Ayres, le 7 septembre 1848.

A. S. E. M. Arana, ministre des relations extérieures de la confédération argentine.

Monsieur le ministre,

Le 4 de ce mois, à dix heures et demie du soir, j'ai reçu la note de votre excellence, du 2 courant, ainsi que le décret de S. E. M. le gouverneur, même date, et les passeports qui y étaient joints.

Si j'ai tardé à y répondre, c'est que j'ai dû prendre le temps de revenir de la pénible surprise que m'a occasionnée la brusque et très injuste mesure, adoptée à mon égard, par S. E. M. le gouverneur; quelque retour que j'aie fait sur ma conscience et ma mémoire, il ne m'a pas été permis de rencontrer un acte de ma conduite qui ait pu y donner lieu. A vrai dire, monsieur le ministre, je n'ai trouvé dans la note de votre excellence et dans le décret de M. le gouverneur, précités, qu'une accusation vague et indéterminée d'infamie de ma part envers ce gouvernement, et de contravention au droit des gens. Une telle accusation serait grave, sans doute, si elle était appuyée par des faits positifs; or je déclare solennellement que je défie qu'il m'en soit présenté un seul pendant ma longue gestion, qui ait pu mériter la censure de ce gouvernement.

Sans aucun doute la détermination qu'il vient de prendre à mon égard, sans avoir reçu préalablement de moi la plus légère explication, et qui ne peut être que le résultat d'une erreur, d'un malentendu ou d'une calomnie est un procédé inouï dans les fastes de la diplomatie, et contre lequel je proteste, de la même manière que je repousse avec toute la force de la vérité les indications renfermées dans la note de votre excellence, qui tendent à faire supposer que j'ai pu commettre quelqu'acte hostile à ce gouvernement, ou m'écarter le moins du monde de tout ce qui est prescrit par le droit des nations. Jusqu'à ce que des preuves positives me soient fournies à cet égard, je suis en droit de repousser les inculpations qui me sont adressées. Certain d'avoir rempli mes devoirs dans toute leur rigueur, d'avoir fait tout ce qu'il était en mon pouvoir de faire, pour entretenir des relations amicales avec ce gouvernement, dans le plus bref délai possible, je quitterai, non sans regret, ce pays, où je viens de résider pendant pendant près de douze ans, et, tranquille avec ma conscience, j'irai soumettre ma conduite au jugement de mon gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le ministre, avec le plus profond respect

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur.

Signé, Baron PICOLET D'HERMILLON.

Le ministre des relations extérieures du gouvernement de Buenos-Ayres chargé de celles qui sont relatives à la confédération argentine.

Buenos-Ayres, 12 septembre 1848.

(An 37 de la liberté, 33 de l'indépendance et 19 de la confédération argentine.)

A. M. le baron Picolet d'Hermillon, chargé d'affaires de S. M. le roi de Sardaigne.

Le soussigné a porté à la connaissance de l'Excellentissime M. le gouverneur, la note de votre seigneurie, en date du 7 du courant, et qui est conçue en ces termes :

(Suit la reproduction complète de la note de M. le chargé d'affaires.)

En conséquence ; M. le gouverneur a ordonné au soussigné de renvoyer à Votre Seigneurie sa note autographe (comme le soussigné le fait en ce moment), parce que cette note est aussi outrageante pour la dignité de la confédération et de son gouvernement qu'attentatoire à son droit suprême de souveraineté et d'indépendance. C'est en vertu de ce droit, et par de justes raisons, qu'il n'appartient pas à Votre Seigneurie de discuter ou de qualifier auprès de ce gouvernement ; que déjà le soussigné lui a envoyé son passeport, remplissant aussi l'unique devoir qui le regarde en ce cas, celui d'informer le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne.

Considérant d'ailleurs comme un nouvel outrage, ce que votre excellence cherche à faire imprudemment, c'est-à-dire de vouloir imposer au gouvernement argentin de la manière la plus inouïe, les relations officielles que justement et dans son droit, il a rompues avec elle, protestations aussi inadmissibles que peu fondées, incompatibles avec la souveraineté et l'indépendance nationales ; le soussigné, en renvoyant à votre seigneurie sa note irréfléchie et injurieuse, la prévient que, dans le but d'éviter tout ce qui peut porter préjudice aux bonnes relations d'amitié qui existent entre ce gouvernement et Sa Majesté le roi de Sardaigne, elle ait à sortir du pays dans un délai de quinze jours, et non dans celui de trente qui avait d'abord été accordé, puisque Votre Seigneurie, persistant à offenser injustement l'honneur et les droits d'un gouvernement ami de celui de Sa Majesté, oubliant que dans cette affaire elle est sous la juridiction de son souverain, à la haute appréciation duquel le cas a été soumis, Votre Seigneurie, dis-je, montre le comble de la vivacité et de l'imprudence, si étrangères à la mission pacifique qui lui a été confiée par la bienveillance de Sa Majesté.

Que Dieu garde Votre Seigneurie beaucoup d'années.

Signé, FELIPE ARANA.

Nous ne terminerons pas ce court exposé sans dire que toutes les lettres, tous les journaux de ce pays, que nous avons sous les yeux, sont unanimes pour déclarer que M. Picolet, en s'éloignant de Buenos-Ayres, où il a résidé pendant de longues années, emporte avec lui l'estime et les regrets de tous les gens de bien, nationaux et étrangers.

Nouvelles de Belgique.

BRUXELLES, 14 DÉCEMBRE — Le rapport de la section centrale chargée de l'examen du budget des voies et moyens a été distribué hier soir. Nous indiquerons sommairement les principales observations qui y sont consignées.

La section centrale, par l'organe de M. Cools, émet l'opinion que le service du trésor a été plus facile depuis le 24 février par suite de l'extinction d'une partie de la dette flottante. Elle croit à la consolidation de l'ordre européen et par conséquent à la renaissance du crédit, qui est l'âme du commerce et de l'industrie. Toutefois, elle paraît craindre que plusieurs des évaluations du budget ne soient pas atteintes. Cette remarque s'applique particulièrement aux chemins de fer. Si la recette espérée par le gouvernement n'était pas obtenue, ce déficit serait d'autant plus fâcheux que le revenu du railway, même dans les années les plus productives, est loin de représenter les intérêts des capitaux engagés et les frais d'exploitation. La section centrale juge possible de rendre cette entreprise plus productive. Elle déclare à la presqu'unanimité qu'elle condamne les réductions excessives des tarifs, en ce qui concerne les matières pondereuses ; ces sortes de transport, dit-elle, doivent, en règle générale, se faire par canaux. Elle ne saurait conseiller au gouvernement d'égaliser la position des bateliers avec l'exploitation de l'Etat sur le chemin de fer, par une réduction de péages sur les canaux ; mais, pour faire cesser des réclamations auxquelles il fallait s'attendre, parce qu'elles se justifient tout naturellement, elle demande le retour à l'ancien tarif, au moins pour le transport des marchandises de la dernière catégorie.

Les redevances sur les mines figurent au budget pour 207,000 fr. La section centrale, invoquant une promesse faite, il y a un an, par M. le ministre des travaux publics, aujourd'hui ministre des finances, demande que les redevances soient augmentées, celles-ci n'étant pas en rapport avec les charges qui pèsent sur la propriété foncière. Elle émet le vœu que le droit sur les vins fins et liqueurs, autres que ceux venant de France et d'Allemagne, soit augmenté. Elle émet un autre vœu qui a plus d'importance. Elle demande une nouvelle loi sur les eaux-de-vie indigènes, de manière à obtenir une augmentation de revenu de 25 p. c. sur cet article et à pouvoir abolir l'impôt sur le débit des boissons distillées.

Quant aux sucres, elle désire que la part du trésor soit agrandie, mais elle s'abstient d'indiquer les moyens d'atteindre ce but. Il lui a paru que cette tâche incombait à la section centrale nommée spécialement pour examiner les propositions de réforme de MM. Mercier et Cools.

Le chiffre porté par le ministère pour le revenu probable des successions était de 7 millions. Ce chiffre impliquait l'adoption du projet de loi présenté. La section centrale écarte toute augmentation afin de ne pas préjuger la question et ne porter que 5,300,000 fr.

La section centrale semble partager la manière de voir de ceux qui regrettent que le dernier remaniement du tarif du chemin de fer ait entravé la navigation du canal de Charleroy sans profit pour le trésor. Elle a examiné avec intérêt une pétition émanant de négociants en charbons et de propriétaires de bateaux de Bruxelles et de Molenbeek-St-Jean. Cette difficulté, qui touche à une question de principe, ne manquera pas de faire l'objet d'un débat parlementaire.

Nouvelles de France.

PARIS, 13 DÉCEMBRE. — Paris n'a pas été moins calme hier que les deux jours précédents. L'autorité s'était mise en mesure de réprimer énergiquement toute tentative de trouble ; mais fort heureusement il n'a pas été nécessaire de requérir l'emploi de la force armée. Bien qu'une foule nombreuse et animée parcourût les boulevards, les quais, les principales rues et les places publiques, on n'a remarqué en elle aucune disposition de nature à répandre l'inquiétude. Dès dix heures du soir, le calme le plus profond régnait sur les boulevards et sur tous les points de la capitale.

Dans la journée, le préfet de police avait fait afficher le décret relatif aux attroupements. La fermeté que le gouvernement est résolu à déployer pour le maintien de la sécurité publique, rassure complétement les esprits. La confiance, qui est l'âme du commerce et de l'industrie, ne peut se ranimer qu'avec l'ordre matériel.

Pendant toute la durée de l'agitation électorale, le gouvernement a laissé une entière liberté à ces clubs qui, se cachant sous le nom spécieux de réunions électorales, tendaient à entretenir l'effervescence des factions et à prolonger l'inquiétude et le malaise au sein des populations paisibles et laborieuses. Maintenant que les citoyens ont accompli l'acte solennel auquel la loi les appelait à participer, tout prétexte manque à ces sortes de clubs et à ces rassemblements sur la voie publique. Sur ce point aussi, le gouvernement est décidé à assurer l'exécution de la loi.

— On dit à la chambre que le ministère de M. Louis Bonaparte sera ainsi composé :

Président du conseil et justice, M. Odilon Barrot ; ministre de l'intérieur, M. Léon de Malleville ; guerre, Oudinot ou Rulhières ; commerce, Léon Faucher ; travaux publics, Bineau ; finances, Achille Fould ; marine, amiral Dupetit-Thouars ; affaires étrangères, Drouin de Lhuys.

On a annoncé que les cultes et l'instruction publique ont été offerts à M. de Falloux. L'offre était sérieuse. Elle a été renouvelée. M. de Falloux a résisté d'abord ; mais ses amis, parmi lesquels figure en première ligne M. le comte de Montalembert, ont vaincu hier soir sa résistance. Il a accepté le portefeuille qui lui était présenté.

On dit aussi que M. Victor de Tracy, l'un des plus anciens, des plus fidèles et des plus énergiques défenseurs de la liberté d'enseignement, entrera pareillement dans le nouveau cabinet ; mais on ne sait pas quel portefeuille lui est réservé.

On disait aujourd'hui qu'un personnage connu pour avoir la confiance du prince Bonaparte avait fait faire quelques ouvertures auprès de M. Ledru-Rollin, par des amis de ce dernier qu'on désignait.

Il y a tout lieu de croire que cette nouvelle est complétement inexacte. C'est M. Thiers, qui, tout en se tenant à l'écart, est chargé de la formation du ministère. C'est lui qui a proposé la liste qu'on vient de lire.

— MM. Cavaignac et Louis-Napoléon Bonaparte sont venus à la séance d'hier. Le premier semblait indifférent ; le second causait dans divers groupes, toujours calme et réservé dans son attitude. M. le général Cavaignac a retenu un hôtel rue Neuve-du-Luxembourg. Il l'a annoncé lui-même à plusieurs représentants.

— En vertu du décret rendu par l'Assemblée nationale, les ouvriers se sont mis dès hier à l'Elysée-National. On a pris au garde-meuble tout ce qui était nécessaire pour le meubler.

L'Elysée-National (ex-Elysée-Bourbon) sera pour le président de la république un séjour tout plein de souvenirs de famille. Le palais de l'Elysée a été habité par la reine Hortense ; c'est là que l'empereur Alexandre trouva Joséphine lorsqu'en 1814 il voulut honorer d'une visite particulière l'épouse délaissée de Napoléon. C'est enfin à l'Elysée que l'empereur vint chercher un peu de repos avant de partir pour Rochefort et d'aller demander à l'Angleterre un asile qui ne fut pas accordé.

— On remarque dans le dépouillement du scrutin qui a eu lieu au Palais-National, et où les représentants ont voté, un bulletin portant le nom d'*Abd-el-Kader*.

C'est, assure-t-on, M. de Larochejaquelein qui, ne pouvant se décider de voter pour l'un ou l'autre des candidats sérieux, a déposé ce bulletin dans l'urne.

Lorsque l'honorable représentant se montrait si heureux de la *place nette* faite en février, comptait-il déjà sur Abd-el-Kader pour la remplir? (*Univers.*)

— On assure que le comité insurrectionnel et le comité de propagande ont donné l'ordre aux chefs de brigades et à leurs affidés d'entretenir, pour cette fois, ce qu'on est convenu d'appeler, dans le langage des frères et amis, une demi-agitation. De là les attroupements et les promenades nocturnes avec les cris de : *Vive Raspail ! Vive Ledru-Rollin !* Ordre a été également donné sur toute la ligne des banquets de s'abstenir, pour quelque temps du moins, des toasts à Marat et à Robespierre.

— M. le maréchal Bugeaud est arrivé ce soir à Paris.

— Hier, le club de la révolution, qui tient ses séances à la salle Montesquieu, a été fermé par ordre du préfet de police. A l'heure où les membres du club se sont présentés pour entrer en séance, ils ont trouvé des gardiens de Paris qui les ont avertis qu'en présence de la fermentation que l'élection de la présidence avait répandue dans le peuple, l'autorité avait dû défendre la réunion de cette société.

— L'attitude des journaux est des plus curieuses ce matin, en face des résultats déjà connus du scrutin pour la présidence.

Les deux feuilles légitimistes *l'Opinion publique* et *l'Univers*, qui avaient prôné avec le plus d'ardeur la candidature qui réussit, ne disent pas un mot au sujet de leur succès.

Le ton du journal *la Presse* est naturellement triomphateur ; toutefois cette feuille fait appel à l'union du parti modéré, sans laquelle, dit-elle, on ne pourra recueillir les fruits de la victoire.

L'enthousiasme du *Constitutionnel* est plus maintenu ; il redoute surtout l'élan de la joie publique, et demande en quelque sorte des gendarmes au gouvernement pour protéger son candidat contre l'ivresse de ses propres amis.

La joie de *l'Assemblée nationale* est encore plus contrainte. On voit que ce parti a des conditions à faire, et qu'il craint de s'être trop livré.

Le National montre dans sa défaite une dignité d'attitude qui a manqué quelquefois aux jours de son triomphe.

Le Journal des Débats se borne, suivant une habitude qui remonte aux premiers jours de la révolution de Février, à tenir registre des faits accomplis

L'Ère nouvelle accepte l'arrêt du suffrage universel. « Le principe est immortel, dit ce journal ; l'homme n'est qu'un accident, une force passagère. »

L'Union, journal légitimiste plus sensé que la *Gazette*, moins absolu que *l'Univers*, et plus grave que *l'Opinion publique*, déclare que toutes les questions restent entières, et que la nomination de M. Louis Bonaparte n'est rien moins qu'une solution.

L'Événement voit dans la nomination de M. Louis-Bonaparte l'espérance pour tout ce qui souffre et pour tout ce qui pense. Il tend, dit-il, une main généreuse aux vaincus, en s'écriant : « On voit bien que nous espérons, puisque nous oublions. » Enfin il termine son *Te Deum* par cette phrase : « Au front de notre pensée nous avons mis notre conscience. »

Élections pour la présidence.

Nous continuons à donner les chiffres constatés par le dépouillement ou les résultats présumés du scrutin dans divers départements, tels que nous les trouvons dans les journaux français, en attendant que nous puissions publier les listes officielles du gouvernement.

Hazebrouck, 12 décembre.

Le dépouillement des scrutins de tous les cantons ruraux n'est pas encore connu ; mais voici les résultats qui nous sont parvenus. Ils comprennent l'arrondissement moins quelques sections seulement.

M. Louis-Napoléon Bonaparte.	8,866
M. le général Cavaignac.	7,317
M. Ledru-Rollin.	35
M. de Lamartine.	1

A Hazebrouck même, M. Louis-Napoléon a eu 4,173 suffrages contre 1,198 donnés à M. le général Cavaignac.

Dunkerque, 12 décembre.

Nous ne connaissons encore que les résultats des opérations de cinq cantons ; les voici :

Nombre de votants.	12,630
M. le général Cavaignac.	6,747
M. Louis-Napoléon Bonaparte	5,573
M. Ledru-Rollin.	208
M. de Lamartine	28
Voix perdues.	74

Pour compléter les résultats de l'arrondissement il manque ceux des cantons de Hondschoote et Wormhoudt.

Avesnes (Nord), 12 décembre.

Voici le résultat exact et complet du dépouillement des scrutins de tout notre arrondissement :

Nombre des votants.	27,272
M. Louis-Napoléon Bonaparte.	18,750
M. le général Cavaignac.	6,893
M. Ledru-Rollin.	1863
M. de Lamartine.	1[illegible]
Voix perdues.	[illegible]

Saint-Omer (Pas-de-Calais), 12 décembre.

Sur 80,000 électeurs environ, y compris les illettrés, que compte l'arrondissement, 22,400 ont voté. Leurs suffrages se sont répartis comme suit :

M. Louis-Napoléon Bonaparte	13,575
M. le général Cavaignac	8,234
M. Ledru-Rollin	217
M. de Lamartine	20

Arras, 12 décembre, au soir.

Voici la suite des résultats électoraux :

L'arrondissement d'Arras, moins le canton de Vimy, non connu, et les

deux cantons (nord et sud) transmis le matin, donne à

M. Louis Bonaparte	16,045
M. Cavaignac	2,969
M. Ledru-Rollin	83
M. Lamartine	3
M. Raspail	3

Béthune, 12 décembre.

On connaît les résultats de 3 cantons sur 8 dont se compose cet arrondissement.

M. Louis Bonaparte	6,077
M. Cavaignac	4,546
M. Ledru-Rollin	387
M. Lamartine	14
M. Raspail	1

Boulogne, 12 décembre.

Il ne reste plus à connaître que le scrutin d'un canton, voici les résultats des cinq autres :

M. Louis Bonaparte	12,277
M. Cavaignac	5,169
M. Ledru-Rollin	260
M. Lamartine	20
M. Raspail	6

Montreuil, 12 décembre.

Le dépouillement n'est pas encore fini; on ne connaît que le résultat du canton d'Hesdin :

M. Louis Bonaparte	2186
M. Cavaignac	370

Saint-Pol, 12 décembre.

On a reçu les résultats complets des six cantons :

M. Louis-Napoléon Bonaparte	12,142
M. le général Cavaignac	6,091
M. Ledru-Rollin	37
M. de Lamartine	10
M. Raspail	34

Laon (Aisne), 12 décembre.

Ce département a été divisé en 140 sections pour les opérations électorales ; on ne connaît encore que le résultat de 43 sections. En voici le résumé :

Nombre de votants	47,678
M. Louis Bonaparte	42,489
M. le général Cavaignac	4,030
M. Ledru-Rollin	674
M. de Lamartine	112
M. Raspail	67

A saint-quentin, sur 6,705 votants, M. L. Bonaparte a eu 4,910 voix, M. le général Cavaignac 1,386, M. Ledru-Rollin 536 et M. Raspail 40. A la Fère M. L. Bonaparte a eu 4,821 voix et M. le général Cavaignac 499.

Givet (Ardennes), 12 décembre.

Voici le résultat des élections du canton de Givet :

M. le général Cavaignac	1,580
M. Louis-Napoléon Bonaparte	1,179
M. Ledru-Rollin	19
M. Lamartine	7

Rocroi (Ardennes), 12 décembre.

Il manque encore les résultats de deux sections électorales du canton de Rumigny. Voici les autres :

M. Louis-Napoléon Bonaparte	6,566
M. le général Cavaignac	1,846

Un petit nombre de voix a été donné à MM. Ledru-Rollin et Lamartine.

Bethel (Ardennes), 12 décembre.

Nombre de votants	17,201
M. Louis-Napoléon Bonaparte	13,785
M. le général Cavaignac	3,060
M. Ledru-Rollin	203
M. de Lamartine	44
Voix perdues	204

Sainte-Menehold (Marne), 12 décembre.

On connaît les résultats des trois cantons de cet arrondissement :

M. Louis-Napoléon Bonaparte	5,606
M. le général Cavaignac	2,457
M. Ledru-Rollin	53
M. de Lamartine	20
Voix perdues	183

Thionville (Moselle), 12 décembre.

On n'a encore que les résultats de trois cantons, moins deux sections. Voici comment les voix se sont réparties :

M. Louis-Napoléon Bonaparte	8,803
M. le général Cavaignac	2,088

EXTRAITS DES JOURNAUX.

Resume general du département de la Seine.

	PARIS.	BANLIEUE.	TOTAL.
Bonaparte,	139,165	52,400	191,565
Cavaignac,	12,754	15,991	88.745
Ledru-Rollin,	22,596	2,717	25,313
Raspail,	13,005	2,415	15,420
Lamartine,	3,308	272	3,380

Les résultats ci-dessus sont ceux publiés avant-hier matin par plusieurs journaux de Paris. Dans son édition d'avant-hier soir l'*Assemblée Nationale* donne pour Paris les résultats suivants

Louis Napoléon Bonaparte	143,517
Cavaignac	74,832
Ledru-Rollin	26,317
Raspail	13,612
Lamartine	5,609

AIN. — On ne connaît que les résultats de Bourg : MM. Louis Bonaparte, 3,698 ; le général Cavaignac, 1,148; Ledru-Rollin, 466; de Lamartine, 11.

AUBE. — Il n'y a encore que peu de résultats connus : ils donnent ensemble : M. Louis Bonaparte, 4,000 voix ; M. le général Cavaignac, 158.

CALVADOS. — Les élections connues donnent : MM. Louis-Bonaparte, 23,683; le général Cavaignac, 7,629; Ledru-Rollin, 417. A Caen, M. Louis-Bonaparte avait réuni, 7,721 suffrages : M. le général Cavaignac, 2,219 ; M. Ledru-Rollin, 255.

CHER. — M. Louis-Napoléon Bonaparte . . . 47,740
M. le général Cavaignac . . . 6,863
M. Ledru-Rollin . . . 806
M. Lamartine . . . 131
M. Raspail . . . 103

A Sancerre M. Louis Bonaparte a eu 1,624 voix, M. Ledru-Rollin, 340 et le général Cavaignac, 318.

CÔTE-D'OR. — On ne connaît qu'une section de Sémur : MM. Louis Bonaparte, 1,128 ; le général Cavaignac, 533 ; Raspail, 2.

CREUSE. — Les résultats connus donnent : M. Louis Bonaparte, 5,660 ; M. le général Cavaignac, 603 ; M. Ledru-Rollin, 103. A Guéret, M. Louis-Bonaparte, 2,066 contre 520 au général Cavaignac ; à Aubresson, M. Louis-Bonaparte, 1,783 contre 100 au général Cavaignac.

DORDOGNE. — Une seule section connue : M. Louis Bonaparte, 474 contre 15 à M. Cavaignac, et 57 à M. Ledru-Rollin.

DOUBS. — A Besançon, 5,400 à M. Louis Bonaparte et 3,300 à M. Cavaignac ; ces résultats joints à ceux d'une autre section donnent : M. Louis Bonaparte, 6,350 ; M. le général Cavaignac, 3,959 ; M. Ledru-Rollin, 50 ; M. de Lamartine, 41.

EURE. — Il résulte du dépouillement des scrutins déjà connus d'un grand nombre de localités, que :

M. Louis Bonaparte a obtenu . . 38,352 voix.
M. le général Cavaignac . . . 6,755
M. Ledru-Rollin environ . . . 1,200

Les villes d'Evreux, Vernon, Pont-Audemer et Gaillon sont comprises dans ce relevé.

EURE-ET-LOIRE. — Les résultats connus jusqu'ici donnent : à M. L. Bonaparte, 11,047 voix ; au général Cavaignac, 2,353 ; à M. Ledru-Rollin, 216.

A Dreux, M. L. Bonaparte a eu 3,693 suffrages et M. le général Cavaignac 606.

INDRE. — Résultats connus : M. L. Bonaparte, 10,288 ; M. le général Cavaignac, 2,112 ; M. Ledru-Rollin, 2,551.

A Chateauroux et dans deux autres cantons voisins, M. Ledru-Rollin a obtenu 2,345 suffrages, ou presque autant que MM. Bonaparte et Cavaignac ensemble ; mais à la Châtre et dans quatre autres cantons, il n'en a eu que 206, tandis que M. L. Bonaparte en obtenait 8,878.

INDRE-ET-LOIRE. — A Tours : MM. Louis-Napoléon Bonaparte, 8,261 ; le général Cavaignac, 1,669 ; Ledru-Rollin, 356 ; Raspail, 80 ; billets nuls, voix diverses, 130.

JURA. — Les scrutins dépouillés jusqu'ici, 10,883 à M. Louis Bonaparte ; 2,412 à M. le général Cavaignac ; 349 à M. Ledru-Rollin. A Dôle, M. Louis Bonaparte avait eu 4,885 contre 885 à M. Cavaignac et 329 à M. Ledru-Rollin.

LOIRE ET CHER. — On ne connaît encore que des localités peu importantes. Voici l'ensemble des résultats :

M. Louis Bonaparte	12,044
M. le général Cavaignac	794
M. Ledru-Rollin	293

LOIRE INFÉRIEURE. — Elections de Nantes et de quelques communes (le 12 au soir) : MM. Louis Bonaparte, 9,055 ; le général Cavaignac, 3,922 ; Ledru-Rollin, 4,147.

LOIRET. — A Pithiviers : M. Louis-Napoléon Bonaparte 1,982, M. Cavaignac 173. M. Raspail 49. M. Ledru-Rollin 5. M. Lamartine 3. M. Montalembert 1.

A Orléans, résultat général de tous les cantons : M. Louis-Napoléon, 6,436 ; M. Cavaignac, 3,248 ; M. Ledru-Rollin, 487.

Résultat général des cantons de l'arrondissement : M. Louis-Napoléon, 3,440 ; M. Cavaignac, 1,018 ; M. Ledru-Rollin, 52.

Dans les cantons de Montargis et Puisseaux, M. Louis Bonaparte, 5,280 voix ; M. le général Cavaignac, 425.

MAINE-ET-LOIRE. — A Angers, M. Louis-Napoléon Bonaparte 7,031.
M. le général Cavaignac . . 2,763.
M. Ledru-Rollin . . . 423.

L'ensemble des résultats connus avec deux sections seulement, Angers compris : M. Louis Bonaparte, 9,792 ; M. le général Cavaignac, 3,448 ; M. Ledru-Rollin, 423.

MANCHE. — (Cantons de Pontorson et de Beaumont-le-Roger). M. Louis Bonaparte, 2,972 ; M. le général Cavaignac, 312.

MARNE. — Il n'y a encore que peu de scrutins connus : M. Louis Bonaparte, 13,142 ; contre M. le général Cavaignac, 4,611 ; et Ledru-Rollin, 69.

A Reims, M. Louis Bonaparte a eu 5,300 voix et M. le général Cavaignac, 3,100.

A Châlons, M. Louis Bonaparte a eu 3,093 voix, et M. le général Cavaignac, 992.

MARNE (HAUTE). — On ne connaît que trois sections : M. Louis-Bonaparte, 2,593 ; M. le général Cavaignac, 112 ; M. Ledru Rollin, 19.

MAYENNE. — On ne connaît que les résultats de Château-Gonthier : MM. Louis-Napoléon Bonaparte, 2,823 ; le général Cavaignac, 583 ; Ledru-Rollin, 71 ; Raspail, 5.

MEURTHE. — On ne connaît que les élections de Nancy et de Lunéville.

A Nancy.	M. Louis-Bonaparte. . .	7,243
	M. le général Cavaignac . .	3,674
A Lunéville.	M. Louis-Bonaparte. . .	5,490
	M. le général Cavaignac .	1,017

MEUSE. — On ne connaît que les résultats de Clermont : M. Louis-Bonaparte, 2,107 ; M. le général Cavaignac, 405 ; M. Ledru-Rollin, 17.

NIEVRE. — Les résultats connus, assez nombreux donnent, les chiffres suivants :

M. Louis Bonaparte	26,892
M. le général Cavaignac	2,702
M. Ledru-Rollin	776

OISE. — A Beauvais, Chantilly, Savigner et Pont-Saint-Maxence M. Louis Bonaparte, 6,633 ; M. le général Cavaignac, 2,282.

Dans dix-sept autres cantons, y compris Clermont, Breteuil, Noyon et Liancourt : M. Louis Bonaparte, 31,192 ; M. le général Cavaignac, 3,463.

ORNE. — La plupart des scrutins importants sont connus, en voici l'ensemble :

M. Louis Bonaparte	85,108
M. le général Cavaignac	10,213
M. Ledru-Rollin	1,156

PUY-DE-DOME. — Les résultats connus sont en petit nombre : M. Louis Bonaparte, 9,649 ; M. le général Cavaignac, 2,217.

RHIN (BAS). — On ne connaît que deux sections : MM. Louis Bonaparte, 2,123 ; le général Cavaignac, 630 ; Ledru-Rollin, 17.

SAONE-ET-LOIRE. — Dans une commune voisine de Mâcon. MM. Louis-Napoléon Bonaparte, 309 ; le général Cavaignac, 25 ; Lamartine, 13.

Voici le résultat de Bourbon-Lancy, le seul connu :

M. Louis Bonaparte	1,226
M. Ledru-Rollin	530
M. le général Cavaignac	179

SAONE (HAUTE). — A Vesoul : M. Louis Bonaparte . . . 2,004
M. le général Cavaignac . . 525
M. Ledru-Rollin . . . 215
M. de Lamartine . . . 17

Avec trois autres localités du département, la Haute-Saône donne en résumé : MM. Louis-Bonaparte, 5,416 ; le général Cavaignac, 893 ; Ledru-Rollin, 121.

SARTHE. — On ne connaît que les résultats de la Flèche et du Mans :

M. Louis-Bonaparte	10,637
M. le général Cavaignac	1,839
M. Ledru-Rollin	1,131

SEINE-ET-MARNE. — Résultats connus d'un très-grand nombre de localités : MM. Louis-Bonaparte, 25,522 ; le général Cavaignac, 3,837.

SEINE-ET-OISE. — Total des résultats connus jusqu'à présent : MM. Louis Bonaparte, 36,202 ; le général Cavaignac, 6,636.

SEINNE-INFERIEURE. — Nouveaux résultats connus hier soir, toujours à l'exclusion du Hâvre : MM. Louis Bonaparte, 21,139 ; le général Cavaignac, 3,896.

SÈVRES (DEUX). — On ne connaît les résultats que de deux sections : M. Louis Bonaparte, 1,231 ; M. le général Cavaignac, 120 ; M. Ledru-Rollin, 1.

VENDÉE. — Les résultats de six sections : M. Louis Bonaparte, 2,711 ; M. le général Cavaignac, 268 ; M. Ledru-Rollin, 31.

VIENNE. — Peu de résultats connus : MM. Louis Bonaparte, 1,686 ; M. le général Cavaignac, 269.

VIENNE (HAUTE). — On ne connait les résultats que de peu de localités :

M. Louis Bonaparte	5,633
M. le général Cavaignac	127
M. Ledru-Rollin	47

YONNE. — Premiers résultats connus : MM. Louis Bonaparte, 2,667 ; le général Cavaignac, 2,371.

Le *Courrier de la Somme* publie de très-nombreux relevés par sections et dit, en les résumant, que les votes connus dans ce département donnent aux deux principaux candidats :

M. Louis-Napoléon Bonaparte	94,681
M. le général Cavaignac	6,901

D'après *Le Credit*, les dernières communications reçues de Bordeaux donnent 35,000 à M. Louis Bonaparte contre 4,000 au général Cavaignac.

RÉSUMÉ DES VOTES CONNUS.

Les résultats électoraux que nous avons fait connaître jusqu'ici donnent :

A. M. Louis-Napoléon Bonaparte, 1,126,569 suffrages.
Au général Cavaignac . . . 331,986

Nous ne donnons plus les chiffres obtenus par M. Ledru-Rollin, la plupart des votes attribués à ce candidat étant négligés dans les résultats donnés par les journaux et les correspondances. Nous estimons néanmoins approximativement qu'il a obtenu jusqu'ici environ cinquante mille suffrages.

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Samedi 16 *Décembre* 1848. — (Représentation n° 78.)

La première représentation de la reprise de :

ANNE DE BOULEN,

opéra en trois actes et cinq tableaux, paroles imitées de l'italien, par Castil Blaze, musique de Donizetti.

Suivi du deuxième acte de :

GISELLE OU LES WILIS,

ballet fantastique par MM. de St-Georges, Théophile Gautier et Coralli, musique de M. Adam, mise en scène par M. Collet.

On commencera à 7 heures precises.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

LONDRES, MERCREDI, 13 DÉCEMBRE. — Les fonds anglais se maintiennent bien. Les consolidés, fermes hier 87 3/4 à 7/8 au comptant et 87 7/8 à 88 à terme, ont été faits à 87 7/8 à 88 et 88 à 1/4, cours de clôture à 3 heures; 3 % réduits 86 1/2 à 3/4; 3 1/4 % 86 7/8 à 87 1/8. Bons de l'Echiquier 39 à 41 (mars) et 87 à 40 (juin).

Les fonds étrangers également plus fermes. Mexicains 22 3/8; Espagne 5% 12 3/8; Hollandais 2 1/2 % 48 1/4; 4 % 73.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 14 DÉCEMBRE.

Dette. act...	2½	47⅛	Dito.....	3	25⅝	Certific. dit...	6 53⅛
Dito dito.....	3	56 3/16	Dº int. à 6 m.	3	18 3/16	Pologne Cert.	4
Dito en liq	3		Coup. Ardoin.		5 1/16, 6⅛	Lots Pol. fl.	300
Dito dito.....	4	72⅛	Passive			Dito dito fl.	500
Emp des I.-O.	4	70⅞, 71	Deferred			Amér. Phil. fl.	6
S. d'Am....	3½		Dett. diff. à P.			Dito Act. de B.	3½, 5/16
Soc. de C...	4½	133⅛	Portug. à Lº	3	23⅛, ⅜	Autr. Mét. ...	5 68, 5/8
Lac de Harl.	5		Dito dito.....	4	24 1/16, ¼	Dito.....	2½ 36
C de Fr du R.	4½		Dº int. à 1 Conto			Dito.....	4
Ch. de fer Holl.			O. russe Hope.	5	99	Brés	5 77
Dito.....	4½		Dito dito.....	5	98⅛	Dito 1843.....	5 74⅛
Belgique....	4½		Certific. dito	5	89½	N. Mexic.....	5 20⅛, ⅜
Dº Rothsch.	2½	38⅞	Dito dito....	4	78⅞	Peru.....	6 25⅞
Esp. Ard. 85 l.	5	9 7/16, 1/2	Bill. Stieglitz.	4	78⅝	Grenade.....	1 12⅛, 1/16
Dito de 5 10 l.	5	9 1/16	Cert. à Hamb.	5		Venez.....	2½
Dito Piéc. c.	5	8 1/16, 9	Inscr. au gr.-l.	6	53⅛		

BOURSE DE ROTTERDAM DU 14 DÉCEMBRE.

PAYS-BAS. —	Dette activ. 2½ % 47 3/16	ESP. —	Ard. int. L. 510 5 0/0
	Dito dito 3 » 56⅛	RUSSIE.	— Emprunt 5 »
	Dito dito 4 »		Stieglitz. 4 »
ESP. —	Ard. de L. 170. 5 » 9	AUTRICHE. —	Certi. Mét. 2½ » 36

BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE.

3p.c au compt	45 75	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	45	» 2½ 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847	74 50	Société génér.		Par. Versir. dr.	112 50
» fin cour.	74 50	Esp. dette act.		» » r. g.	110
5p.c. au compt	74 50	» différée...		» Orléans	690
» fin cour.	74 50	» nouv. 3 p.		» Rouen.....	395 50
Banq. de Franc	1650	» dette int.		Paris Nord	372 50
Caiss. G.	1000	Naples 5 p. c.		» Strasb ...	335
Belg. 5 p. 1840	82	Rome Em. 1841	62	» Lyon	
» 5 p. 1842	82			» Gr. Montag.	
» 4½ 1844					

BOURSE DE LONDRES DU 13 DÉCEMBRE.

Cons. Compt...	86⅛	Péruviens.....	39	Dito différée...	
Dº en liquidat.		3 p. c. port.....	24	Dito passive....	3
Belges.....	70	4 p. c. dº 1834.		Mexique.....	22½
Hollande 4 p c.	72½	Brésiliens.....	73	Russie.....	101
Dito 2½ p. c.	47⅛	Detteact. esp.	5 12	Colombie	
		Dito 3 p c.....	25½	Danois	64

BOURSE D'ANVERS DU 14 DÉCEMBRE.

BELG. C de la bq. B...	2½	Autr. Métal. 5		Dette diff. 1831	
		Dito 2½		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc. g. R. . .	2½ 41	Lº f 250 E. 1839	513	RUSSIE. Emp. à	
		Dito de f 500.	1570 A	Ams. H. Cº	5
Emprunt. .	3 52⅛, 53	POL. Lº de f 300	363	Dito dº nouv.	5
Dito.	4	Dito de f 500.	268	PRUSSE. Dito l.	
Dito. . . .	4½ 73⅛, ⅜	BADE. Lots de		à Berl. 1832	
Dito de 1840.	5 81¼ A	f 50 1840, .	92	NAP. Cert. Falc	5
Dito 1842. .	5	Dito 1845. . .	55 A	ETAT ROMAIN.	5 62, 61⅛
HOLL. Dº act.	2½	ESP. Ep. 1834	5 9 7/16		

BOURSE DE VIENNE DU 10 DÉCEMBRE.

Métaliques.	5 78⅛	Emprunt 1834.		Act. de la Banq.	
» ..	4	» 1839		Lots de 500 fl.	
» ..	3	Ch. de fer Milan.		Dito de 250 »	
»	2 1/2	» du Nord.			

BOURSE DE BERLIN DU 12 DÉCEMBRE.

Empr. vol.	5 99⅜ al 100⅜ p	Ch Aix à Maest		Hollande 2 1/2	
Obligat.	3 1/2 79⅛, 80 A	Obl de la S. C. M.	93⅛, 94⅛	Lots de Pol. 500	70⅛, 71
Russ. (Roths.).	102⅛, ⅜	Banque de Prus	93, 94	Dito 300	96⅛
Dito Stiegl.	4 83⅛, 84⅛				

CHANGES D'AMSTERDAM DU 14 DÉCEMBRE.

Paris 2/m	56⅛ A	Naples 2/m....	76 A	Londres court.	12.02⅛ P
court....	56⅝ P	Vienne 6/S...	81⅛ A	2/m...	11.97⅛ A
Madrid 3/m...	235 A	Francfort 6/S.	98⅛ P	Hamb. court...	34 15/16 A
Lisbonne 3/m.	41⅛ A	S-Pétersb. 2/m.	182 A	2/m...	34 13/16 A
Gênes 2/m.....	45 A				

CHANGES D'ANVERS DU 13 DÉCEMBRE.

Amsterdam cº.	⅛ av. p ¼ a	2/m.		Francfort cº. .	210⅛
2/m. . . .		Londres court.	25 50	2/m.	
Rotterdam cº..		2/m.		Escompte. . .	4 % A
2/m. . . .		Hambourg cº.	185⅛, ⅜		
Paris court . .	⅛ % av.	2/m. . . .			

CHANGES DE BERLIN DU 12 DÉCEMBRE.

Amst. court. .	143⅜, ⅜ A	Hamb. 2/m.	150⅛ . .	Vienne 2/m...	91⅛, ⅜
2/m. . .	142⅛, ⅜ A	Londres 3/m.	6.25⅛, ⅜	Francf. 2/m...	56.24
Hamb. court...	150⅜, ⅜ A	Paris 2/m.	80 1/16, 81 1/16	St-Petb. 3/S....	105⅛, ⅜

PAR TELEGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, VENDREDI 15 DÉCEMBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. —	Dette active.	2½ 0/0	47 5/8
	Dito dito	3 »	56
	Dito dito	4 »	5[illegible]
ESPAGNE —	Ardoins de L. 510.	5 »	[illegible]/16
	Dito inter. L. 510	3 »	[illegible] 3/4
RUSSIE. —	Emprunt Hope 1798 & 1816.	5 »	[illegible] 1/2
AUTRICHE. —	Obligat. Métalliques.	2½	36 1/8
PÉROU. —			25 1/4

A LA HAYE, chez C. van der Meer, *Spui* N° 75.